

SE FORMER

APRÈS L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

► 2024

**ASSURER
SON AVENIR**

► **TABLE DES MATIÈRES**

AVANT-PROPOS	► 5
INTRODUCTION	► 7
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NEUCHÂTELOIS	► 8-9
SYSTÈME DE FORMATION DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL	► 10-11
CONDITIONS D'ACCÈS AUX FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES	► 12-13
COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES	► 14

SE FORMER

1. Formation professionnelle initiale	► 17
1.1 Apprentissage en mode dual	► 18
1.2 Apprentissage en école à plein temps	► 19
1.3 Préapprentissage	► 21-22
1.4 Que faire après une AFP ou un CFC?	► 23
1.5 Maturité professionnelle (MP)	► 24-25
2. Formation générale	
2.1 Certificat d'école de culture générale (CCG)	► 27-28
2.2 Maturité spécialisée (MS)	► 29
2.3 Maturité gymnasiale (MG)	► 30-31
3. Formations professionnelles supérieures	
3.1 Brevets et diplômes fédéraux (BF/DF)	► 33
3.2 Diplômes des écoles supérieures (ES)	► 34
4. Hautes écoles	
4.1 Hautes écoles spécialisées (HES)	► 36-37
4.2 Haute école pédagogique (HEP)	► 38
4.3 Universités et écoles polytechniques fédérales (EPF)	► 39
5. Se former tout au long de la vie	
5.1 Formation continue pour adultes	► 41
5.2 Certification professionnelle pour adultes (CPA)	► 42

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Soutien financier	► 44
Formations hors canton en école à plein temps	► 45
Coordonnées	► 46

▶ **AVANT-PROPOS**

Par **Crystal Graf**

Conseillère d'État

Cheffe du Département de la formation,
des finances et de la digitalisation

PREMIERS PAS VERS VOTRE FORMATION POSTOBLIGATOIRE

Avant d'entreprendre votre chemin vers les formations du secondaire 2, vous trouverez dans cette brochure un aperçu de chaque voie de formation proposée dans le canton de Neuchâtel. Que vous ayez déjà arrêté votre choix professionnel et de formation ou non, avoir toutes les cartes en main est primordial pour aborder sereinement cette nouvelle étape et vous projeter vers votre futur.

Apprentissage, voie de formation générale, écoles supérieures, HES, HEP, université... Des mots qui représentent autant de perspectives et de parcours différents, dans un système de formation qui permet d'envisager toutes les possibilités, moyennant quelques passerelles. Le contenu de ces pages vous permettra d'avoir une vue éclairée concernant les filières de formation existantes, les conditions d'accès et la durée des cursus. Ainsi vous pourrez entreprendre des premiers pas assurés vers une future formation, qu'elle soit professionnelle ou académique. Les formations supérieures ou en hautes écoles que vous pourrez envisager de suivre par la suite sont également présentées ici.

Dans un monde de plus en plus digitalisé et qui évolue dans des directions parfois inattendues, avoir une excellente formation et des compétences solides revêt toute son importance. Nous espérons ainsi vous accompagner dans la construction de ce premier socle qui vous mènera à vous insérer durablement sur le marché du travail et à participer activement aux développements de notre société. Offrir à la population un système éducatif de qualité, en phase avec les défis sociétaux, et garantir les meilleures perspectives d'avenir à la jeunesse neuchâteloise est le travail quotidien auquel s'est engagé le Conseil d'État. Assurons ensemble cet avenir !

Plein succès dans votre parcours !

► INTRODUCTION

Qu'il soit professionnel ou académique, le choix de sa formation nécessite de se poser les bonnes questions et de s'informer soigneusement afin de préparer au mieux son entrée en formation postobligatoire.

N'hésitez pas à contacter nos services pour obtenir tout complément d'information, adresses en fin de brochure.

Voie professionnelle ou académique? Quel·le CFC/AFP découvrir dans les nombreuses professions existantes? Quel type de maturité choisir? Avec quelles options ou orientations? Que de possibilités vers son avenir!

« Se former après l'école obligatoire » décrit les possibilités de formation dans le canton de Neuchâtel afin de mieux comprendre l'articulation entre les différentes voies de formation avant de faire son choix et de s'engager dans cette première étape de carrière. Distribuée en 10^e année, cette brochure amorce le travail de choix professionnel, effectué en premier lieu en classe avec le cours **Premiers pas vers un choix**. D'autres documents permettent d'approfondir les besoins en information des élèves sur des questions spécifiques : **Trouver une place d'apprentissage**, **Filières Maturités gymnasiale-spécialisée-professionnelle**, Délais d'inscription, etc.

Enfin, l'**Agenda Parents – Accompagner son enfant vers sa formation** complète l'offre en réunissant tous les événements auxquels les élèves et leurs parents sont conviés durant l'année pour rencontrer des professionnel·le·s du monde du travail, s'informer sur les professions et les filières, s'entraîner à l'entretien d'embauche, postuler et réseauter lors des Forums des Métiers ou autres manifestations. Réservez dès maintenant ces rendez-vous à ne pas manquer!

L'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle – OCOSP aide à construire tout projet professionnel. Une documentation complète sur les professions et les formations est à disposition du public dans les centres d'information sur les études et les professions de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, ainsi que dans les bureaux OCOSP des centres scolaires.

► www.ne.ch/ocosp

En complément, le site suisse de l'orientation professionnelle renseigne de manière détaillée sur les professions, les formations, les places d'apprentissage, les offres de formation continue ou encore le marché de l'emploi.

► www.orientation.ch

Le service des formations postobligatoires et de l'orientation – SFPO et ses offices renseignent sur toutes les questions légales touchant aux formations professionnelles et académiques : contrats, déroulement des apprentissages, examens, plans d'études, etc.

► www.ne.ch/sfpo



► CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NEUCHÂTELOIS – CPNE

Un canton, un centre de formation professionnelle.

7 pôles de compétences organisés par domaines de formation.

1 pôle Préapprentissage et Transition.

▲
8



► www.cpne.ch



Organisé en huit pôles, le centre de formation professionnelle neuchâtelois – CPNE recouvre, sur l'ensemble du canton, l'offre de formation complète.

Dans la conception « un canton, un espace », le CPNE est le portail d'entrée pour les offres de formation professionnelle destinées aux jeunes et également pour la formation des adultes. Auparavant regroupée dans les 3 centres professionnels (CPLN, CIFOM et CPMB) ainsi que dans une partie du Lycée Jean-Piaget (maturité professionnelle), cette offre est désormais organisée, par pôle de compétences et de formation. Chacun des pôles, doté d'une direction, est regroupé sous une direction générale du CPNE.

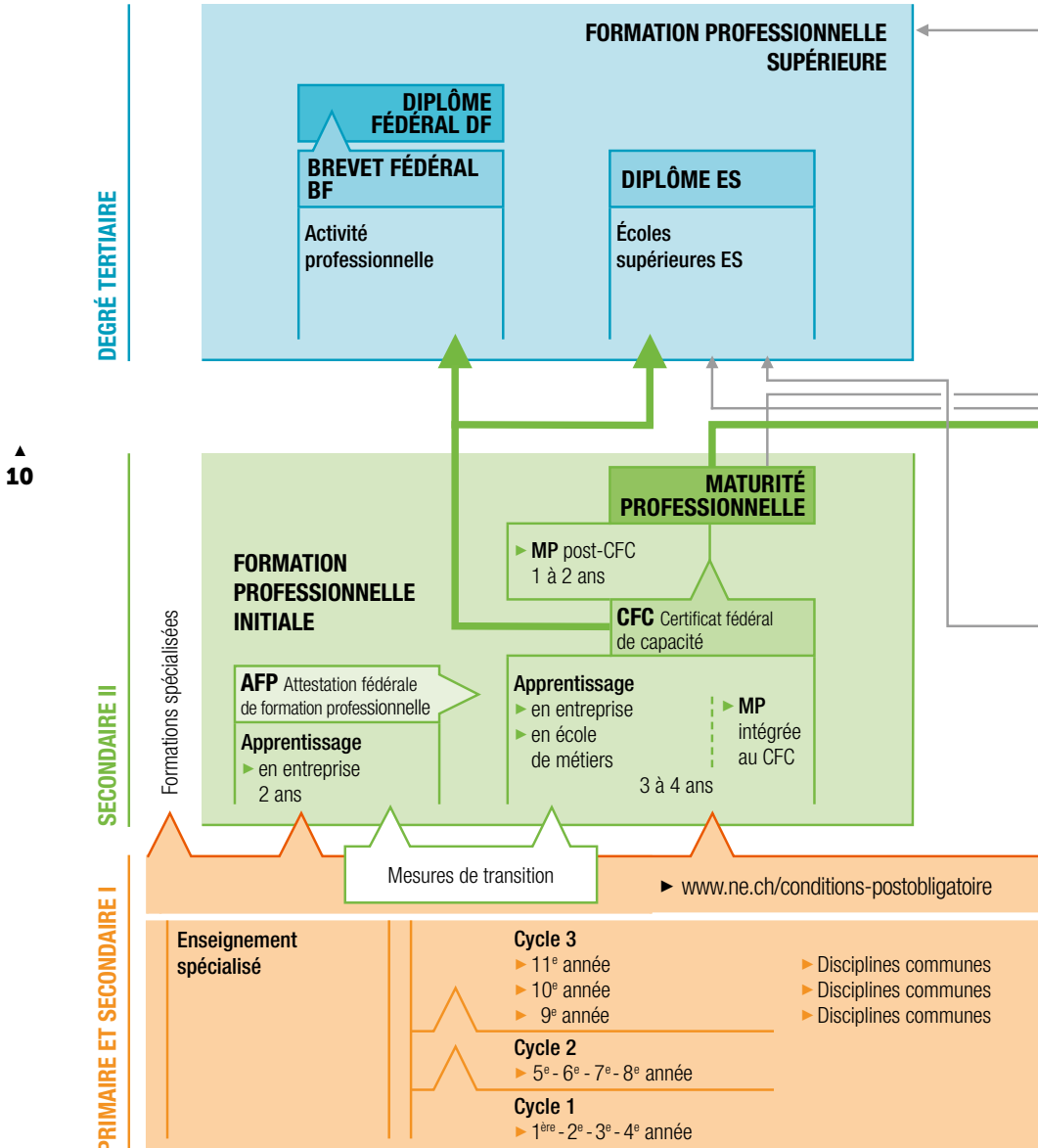
7 pôles de compétences dispensent les formations initiales (AFP, CFC, maturité professionnelle), supérieure (diplômes d'écoles supérieures, cours préparatoires pour les brevets et diplômes fédéraux) ainsi que professionnelles continues. En complément, le pôle Préapprentissage et Transition propose une offre préparatoire pour les élèves n'ayant pas pu s'insérer directement dans une formation professionnelle. Quelle que soit la filière, tout un chacun a un accès similaire et amélioré aux informations et à l'orientation, à la mobilité et aux stages en Suisse et à l'étranger ainsi qu'à l'offre sportive et culturelle.

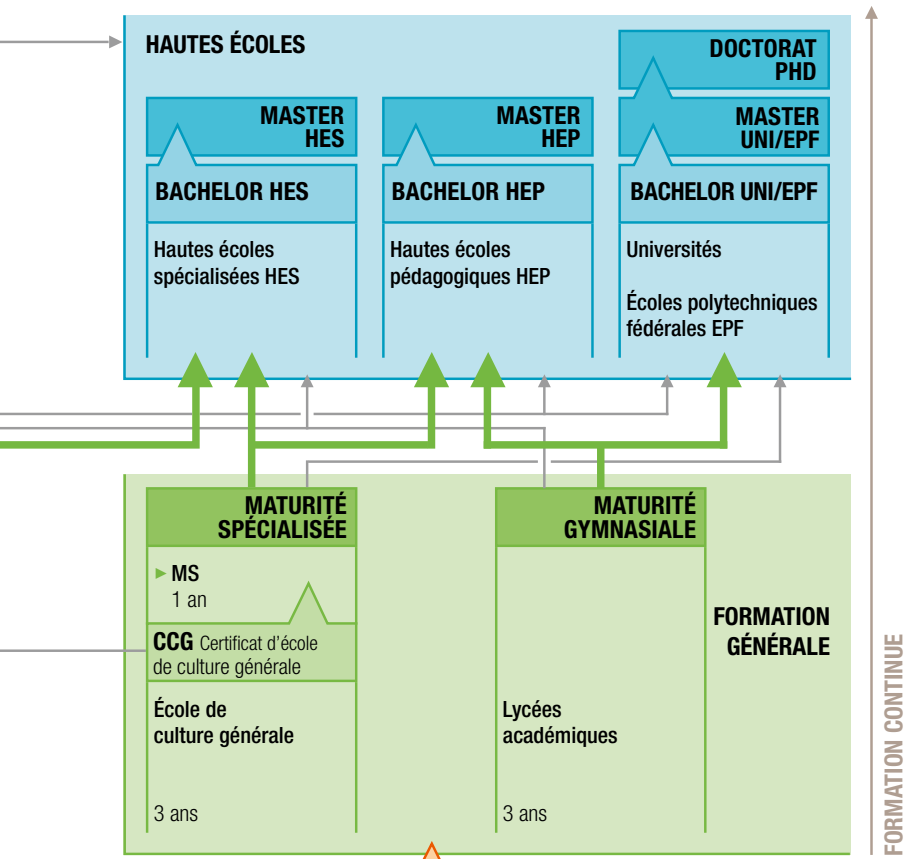
Le CPNE se montre réactif face aux évolutions technologiques et développe les offres de formation en tenant compte des besoins exprimés dans chaque domaine par les différents secteurs de l'économie.

- ▶ pôle de compétences
Arts Appliqués (CPNE-AA)
- ▶ pôle de compétences
Artisanat et Services (CPNE-AS)
- ▶ pôle de compétences
Bâtiment et Construction (CPNE-BC)
- ▶ pôle de compétences
Commerce et Gestion (CPNE-CG)
- ▶ pôle de formation Préapprentissage
et Transition (CPNE-PT)
- ▶ pôle de compétences
Santé et Social (CPNE-2S)
- ▶ pôle de compétences
Technologies et Industrie (CPNE-TI)
- ▶ pôle de compétences
Terre et Nature (CPNE-TN)

► SYSTÈME DE FORMATION DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

➤ Accès direct ➤ Passerelle ➤ www.orientation.ch/passerelle





SELON CONDITIONS D'ACCÈS AUX FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES

- ▶ Disciplines à niveaux : FRA-MAT-ALL-ANG-SCN
- ▶ Disciplines à options
- ▶ Disciplines à choix
- ▶ Disciplines à niveaux : FRA-MAT-ALL-ANG-SCN
- ▶ Disciplines à niveaux : FRA-MAT

ÉCOLE OBLIGATOIRE

FORMATION CONTINUE

► **CONDITIONS D'ACCÈS AUX FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES: LES CRITÈRES**

Les conditions d'accès aux **formations postobligatoires** portent sur :

- la promotion en fin de 11^e année
- le nombre de disciplines de niveau 2 suivies dès le début de la 11^e
- le nombre total de points calculés à partir des moyennes des disciplines à niveaux à la fin du 1^{er} semestre et en fin de 11^e
- l'option suivie en 11^e

IL EST NÉCESSAIRE de remplir les conditions d'accès de fin de 1^{er} semestre ET celles de fin de 11^e année pour être admis-e dans la formation postobligatoire choisie.

En ce qui concerne, les conditions d'accès à l'**AFP** et au **CFC en mode dual**, elles sont définies uniquement par l'employeur. L'élève doit donc :

- trouver une entreprise formatrice
- signer un contrat d'apprentissage

DISCIPLINES À NIVEAUX EN 11^e ANNÉE

Le système scolaire neuchâtelois comprend **un enseignement à 2 niveaux** (niveau 2 / N2 plus exigeant que niveau 1 / N1), pour les disciplines suivantes :

- Français (FRA)
- Mathématiques (MAT)
- Allemand (ALL)
- Sciences de la nature (SCN)
- Anglais (ANG)

CALCUL DES POINTS

- les moyennes des disciplines sont arrondies au demi-point
- les moyennes des disciplines de niveau 1 sont converties en points
- les moyennes des disciplines de niveau 2 sont converties en points et multipliées par 1.5
- le nombre total de points est obtenu par l'addition des points des disciplines de niveau 1 et 2
- pour l'accès en maturité gymnasiale, la moyenne de l'option académique (OPT AC) est convertie en points et additionnée au nombre total de points des disciplines de niveau 1 et 2

► CONDITIONS D'ACCÈS AUX FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES

L'élève doit remplir les conditions ci-dessous à la fin du 1^{er} semestre **pour s'inscrire** **ET** à la fin de la 11^e année **pour être admis-e** de manière définitive (statut régulier).
Il ou elle doit en outre **être promu-e** en fin de 11^e.

FORMATION VISÉE ▼	Minimum de niveaux 2	Minimum de points si niveau 2: x 1.5	Sur	Disciplines
CFC en école à plein temps 3 ou 4 ans	–	16 points	4 disciplines	FRA MAT ALL SCN
Certificat d'école de culture générale et maturité spécialisée 3+1 ans	–	26 points	5 disciplines	FRA MAT ALL ANG SCN
Maturité professionnelle intégrée au CFC en mode dual 3 ou 4 ans				
Maturité professionnelle intégrée au CFC en école à plein temps 4 ans				
Maturité professionnelle intégrée au CFC en école à plein temps 3 ans	3 niveaux 2*	29 points	5 disciplines	FRA MAT ALL ANG SCN
Maturité gymnasiale 3 ans	3 niveaux 2*	34 points	6 disciplines	FRA MAT ALL ANG SCN OPT AC**
CFC en mode dual 3 ou 4 ans AFP en mode dual 2 ans	L'accès dépend uniquement des conditions définies par l'employeur. L'élève doit donc : ► Trouver une entreprise formatrice ► Signer un contrat d'apprentissage			

*Au minimum 3 disciplines de niveau 2 doivent être suivies durant la 11^e année.

** Option académique suivie durant la 11^e, note non multipliée

► **COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES**

Les établissements du secondaire 2 s'engagent à prendre en compte les désavantages liés à une situation de handicap. La compensation des désavantages consiste en la diminution des difficultés occasionnées par une situation de handicap, dans la mesure où les objectifs de la formation l'admettent.

Selon les situations, des mesures de compensation permettent aux personnes en formation d'effectuer leur cursus dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit d'aider les personnes en formation à atteindre les objectifs d'apprentissage sans discrimination tout en respectant les exigences du titre visé.

SE FORMER

1. FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

1. FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

L'apprentissage, appelé aussi formation professionnelle initiale, dispense les connaissances pratiques et théoriques propres à un métier, en vue d'intégrer le marché du travail ou de poursuivre une formation supérieure.

L'organisation de chaque apprentissage est définie clairement par une ordonnance fédérale et un plan de formation spécifiques : durée, objectifs, programmes de formation et d'examens, etc.

La formation se déroule au sein d'une entreprise formatrice (apprentissage en mode dual) ou, pour certaines professions, en école à plein temps. Ces deux modes de formation, d'une durée de 3 ou 4 ans, débouchent sur un certificat fédéral de capacité (CFC) reconnu dans toute la Suisse.

L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), proposée uniquement en mode dual, est obtenue après 2 ans. Les titulaires d'une AFP peuvent ensuite poursuivre une formation CFC ou entrer sur le marché du travail.



L'âge minimum légal pour commencer un apprentissage est de 15 ans révolus.



Voie Certification professionnelle pour adultes ► **chapitre 5.2**

1.1 APPRENTISSAGE EN MODE DUAL

L'apprentissage en mode dual (en entreprise) se déroule dans trois lieux de formation et comprend :

- une formation pratique dispensée par un-e formateur-trice, 3 à 4 jours par semaine au sein de l'entreprise formatrice ou d'un centre d'apprentissage
- des cours professionnels, dispensés par une école professionnelle, 1 à 2 jours par semaine. Suivant les métiers, ces cours peuvent avoir lieu dans un autre canton
- des cours interentreprises, organisés par les associations professionnelles. Ils peuvent également avoir lieu dans un autre canton

L'apprenti-e* signe un contrat avec l'entreprise formatrice et reçoit un salaire mensuel.

La formation se termine par une procédure de qualification (examens de fin d'apprentissage) qui valide aussi bien les aptitudes pratiques que théoriques acquises durant l'apprentissage.

Trouver une place d'apprentissage

- www.orientation.ch/apprentissage
- Places d'apprentissage disponibles
- Dossier de candidature (exemples de CV et de lettres de motivation)
- Démarches à effectuer pour contacter une entreprise
- Tests d'aptitudes ou examens d'admission



La brochure «Trouver une place d'apprentissage» aide l'élève à mettre toutes les chances de son côté dans sa recherche d'une place d'apprentissage.
www.ne.ch/ocosp-eleves



L'office des apprentissages (OFAP) assure la surveillance de l'apprentissage. Il apporte un soutien et des conseils aux apprenti-e-s, aux entreprises formatrices et aux partenaires de la formation professionnelle. www.ne.ch/apprentissage

* si l'apprenti-e est mineur-e, ses représentants légaux doivent également signer le contrat d'apprentissage

1.2 APPRENTISSAGE EN ÉCOLE À PLEIN TEMPS

Cette formation se déroule en école à plein temps où sont enseignées aussi bien la théorie que la pratique du métier.

La durée de la formation varie de 3 à 4 ans, selon le choix de la formation.

Il n'est pas possible d'effectuer une AFP en école à plein temps.

Le centre de formation professionnelle neuchâtelois – CPNE dispense les formations suivantes :



pôle de compétences
Arts Appliqués (CPNE-AA)
La Chaux-de-Fonds (site Paix)
www.cpne.ch

- ▶ bijoutier·ère-joaillier·ère, créateur·trice de vêtements, graphiste, graveur·euse, Interactive Media Designer



pôle de compétences
Commerce et Gestion (CPNE-CG)
Neuchâtel (site Maladière)
www.cpne.ch

- ▶ employé·e de commerce*



pôle de compétences
Santé et Social (CPNE-2S)
La Chaux-de-Fonds
(sites Prévoyance et Progrès)
www.cpne.ch

- ▶ assistant·e en soins et santé communautaire*, assistant·e socio-éducatif·ve*



pôle de compétences
Technologies et Industrie (CPNE-TI)
Le Locle (site Klaus)
www.cpne.ch

- ▶ automaticien·ne, horloger·ère, informaticien·ne, micromécanicien·ne



pôle de compétences
Technologies et Industrie (CPNE-TI)
Neuchâtel (site Maladière)
www.cpne.ch

- ▶ automaticien·ne, électronicien·ne*, informaticien·ne, médiamaticien·ne*

* Formations possibles en école à plein temps avec maturité professionnelle intégrée uniquement.

Tableau comparatif

▼ Apprentissage en mode dual (en entreprise)

Plus de 150 professions
Cours professionnels 1-2 jours/semaine
Pratique en entreprise
Cours interentreprises
Salaire
5 semaines de vacances (en principe)

Démarches à effectuer

Rechercher une place d'apprentissage
Envoyer un dossier de candidature
Passer d'éventuels tests d'aptitudes
Signer le contrat d'apprentissage avec l'entreprise formatrice

▼ Apprentissage en école à plein temps

14 professions
Cours professionnels et pratiques en école
Cours interentreprises
Pas de salaire
13 semaines de vacances

Démarches à effectuer

Respecter le délai d'inscription
Passer d'éventuels examens/concours d'admission
Répondre aux conditions d'admission
Signer le contrat de formation avec l'école

- Quel que soit le type d'apprentissage envisagé, **effectuer un stage d'orientation professionnelle est fortement conseillé.**



Liste et description de toutes les professions:
www.orientation.ch/professions



Le Guide de stage est à la fois un document d'organisation, de préparation, d'accompagnement et d'évaluation du stage.

1.3 PRÉAPPRENTISSAGE

Cette mesure préparatoire s'adresse aux élèves qui, **malgré leurs recherches soutenues**, n'ont pas pu trouver de place d'apprentissage à la sortie de l'école obligatoire et qui ne remplissent pas les conditions d'accès à une formation à plein temps de niveau maturité (professionnelle, spécialisée ou gymnasiale).

La finalité du préapprentissage est de permettre aux élèves de réaliser un projet de formation professionnelle en vue d'intégrer à terme un apprentissage. À côté des cours théoriques, les élèves participent aux ateliers de l'école et effectuent des stages d'insertion en formation professionnelle de longue durée en immersion dans le monde du travail.

Classes de préapprentissage proposées par :



Centre de formation professionnelle neuchâtelois
pôle Préapprentissage et Transition (CPNE-PT)

La Chaux-de-Fonds (site Progrès) et Neuchâtel (site Maladière)

Les inscriptions s'effectuent sur le site :

► www.cpne.ch



Plus d'informations également sur
www.orientation.ch/transition

Pour les jeunes arrivé·e·s récemment de l'étranger

Classes JET

Les classes JET s'adressent aux jeunes migrant·e·s qui n'ont plus l'âge d'étudier à l'école obligatoire et qui sont considéré·e·s comme admissibles dans une filière de formation. Plus particulièrement, elles accueillent les jeunes migrant·e·s jusqu'à 35 ans souhaitant se former, pouvant attester d'un niveau A2 minimum en français et présentant les ressources suffisantes pour suivre les mesures mises en place.

Dans le cadre des classes JET, les jeunes migrant·e·s renforcent leurs compétences de base (français, mathématiques et TIC*) et construisent un projet d'insertion en formation professionnelle avec le soutien de leurs enseignant·e·s et de leur réseau socioprofessionnel. Des mesures adaptées peuvent ensuite leur être proposées afin qu'elles ou ils puissent se préparer au mieux à une entrée en formation.

Les cours ont lieu au :



Centre de formation professionnelle neuchâtelois,
pôle Préapprentissage et Transition (CPNE-PT) [redacted]
La Chaux-de-Fonds (site Progrès) et Neuchâtel (site Maladière)

Les inscriptions s'effectuent sur le site :

► www.cpne.ch

Pour les personnes n'ayant pas atteint le niveau A2 en français, les cours et les inscriptions se font par le biais du service de la cohésion multiculturelle.

► www.ne.ch/cosm

* Technologies de l'information et de la communication

1.4 QUE FAIRE APRÈS UNE AFP OU UN CFC?

L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) et le certificat fédéral de capacité (CFC) attestent d'une qualification professionnelle certifiée par un titre fédéral. Ces titres permettent d'entrer sur le marché du travail ou de poursuivre sa formation.

Avec une AFP: entrée sur le marché du travail ou poursuite d'une formation CFC en bénéficiant, en principe, d'une réduction de 1 an.

Avec un CFC: entrée sur le marché du travail ou accès à des formations supérieures :

► **Maturité professionnelle**

Ce titre complète le CFC et donne accès à des études supérieures dans une haute école spécialisée (HES) ► [chapitre 1.5](#)

► **Brevets et diplômes fédéraux**

Après quelques années d'expérience professionnelle, les titulaires d'un CFC peuvent accéder à des brevets et diplômes fédéraux, titres qui permettent de viser des fonctions de cadre dans une entreprise ou d'exercer une activité indépendante ► [chapitre 3.1](#)

► **Diplômes des écoles supérieures**

Les écoles supérieures (ES) sont accessibles aux titulaires d'un titre du secondaire 2. Elles dispensent les connaissances spécialisées d'un domaine et développent des compétences techniques et de gestion immédiatement applicables sur le lieu de travail ► [chapitre 3.2](#)

1.5 MATURITÉ PROFESSIONNELLE (MP)

Le certificat de maturité professionnelle (MP) atteste de connaissances approfondies en culture générale et complète le CFC en vue de poursuivre une formation supérieure. Il permet l'admission dans une haute école spécialisée (HES), en principe dans la même orientation que le CFC obtenu. La maturité professionnelle peut s'obtenir en même temps que le CFC (MP1) ou après le CFC (MP2)

► **chapitre 4.1**

MODÈLE INTÉGRÉ (MP1)

Préparation et obtention en 3 ou 4 ans du CFC et de la MP en mode dual* ou en école à plein temps.

MODÈLE POST-CFC (MP2)

Préparation et obtention en 1 an (plein temps) ou 2 ans (temps partiel), de la MP après le CFC.

Des cours préparatoires sont proposés pour l'entrée en MP2.

MODÈLE MP ANTICIPÉE

(uniquement Santé et social)

Préparation et obtention en 2 ans : 1^{re} année de cours MP en parallèle de la 3^e année du CFC, 2^e année de cours MP l'année suivant l'obtention du CFC (temps partiel).

La maturité professionnelle se décline en 5 orientations

- Arts visuels et arts appliqués
- Économie et services
(dont bilingue FRA/ANG)
- Nature, paysage et alimentation
- Santé et social
- Technique, architecture et sciences de la vie
(dont bilingue FRA/ANG)

La MP se compose de branches fondamentales communes et de branches spécifiques et complémentaires à chaque orientation.



La MP comprend
2 langues étrangères

* L'accord de l'entreprise formatrice est nécessaire lors de la signature du contrat d'apprentissage, car le temps consacré aux cours est plus conséquent que pendant une formation CFC sans maturité.

Le centre de formation professionnelle neuchâtelois – CPNE offre la maturité professionnelle:

Orientation/ Modèles	Arts visuels et arts appliqués	Économie et services type économie	Nature, paysage et alimentation	Santé et social	Technique, architecture et sciences de la vie
MP1 en mode dual		Site Progrès –pôle CPNE-CG ¹		Sites Prévoyance et Progrès –pôle CPNE-2S	Site Klaus Site Maladière – pôle CPNE-TI
MP1 en école	Site Paix –pôle CPNE-AA	Site Maladière –pôle CPNE-CG ¹		Sites Prévoyance et Progrès –pôle CPNE-2S	Site Klaus Site Maladière – pôle CPNE-TI
MP2 1 an (plein temps)	Site Paix –pôle CPNE-2S	Site Maladière –pôle CPNE-CG ¹	Site Maladière –pôle CPNE-TI	Site Progrès –pôle CPNE-2S	Site Klaus Site Maladière ¹ – pôle CPNE-TI
MP2 2 ans (temps partiel)	Site Paix –pôle CPNE-2S	Site Maladière –pôle CPNE-CG ¹	Site Maladière –pôle CPNE-TI	Site Progrès –pôle CPNE-2S	Site Maladière ¹ – pôle CPNE-TI
MP anticipée 2 ans				Sites Prévoyance et Progrès –pôle CPNE-2S	

¹ Y compris MP bilingue Français-Anglais

NB: la MP Économie et services type services est possible uniquement avec le CFC de médiamaticien-ne (MP1), au CPNE-TI, Neuchâtel (site Maladière).



La Chaux-de-Fonds
(sites Paix, Progrès et
Prévoyance)
www.cpne.ch

- ▶ CPNE-AA
pôle de compétences
Arts Appliqués
- ▶ CPNE-CG
pôle de compétences
Commerce et Gestion
- ▶ CPNE-2S
pôle de compétences
Santé et Social



Le Locle
(site Klaus)
www.cpne.ch

- ▶ CPNE-TI
pôle de compétences
Technologies et
Industrie



Neuchâtel
(site Maladière)
www.cpne.ch

- ▶ CPNE-CG
pôle de compétences
Commerce et Gestion
- ▶ CPNE-TI
pôle de compétences
Technologies et
Industrie

Plus d'informations



2. FORMATION GÉNÉRALE

2.1 CERTIFICAT D'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (CCG)

Le certificat d'école de culture générale (CCG), titre délivré après 3 ans d'études en école à plein temps, permet d'entrer dans certaines écoles supérieures (ES) ► **chapitre 3.2** Il peut être complété par une maturité spécialisée donnant accès à une HEP ou à une HES ► **chapitre 2.2**

Les 2 premières années consistent en un tronc commun (enseignement de culture générale et 3 semaines de stage obligatoires). En 3^e année, plusieurs périodes hebdomadaires sont propres à chaque domaine professionnel :

SANTÉ ► l'accent est mis sur les sciences naturelles (biologie, chimie, physique). Ce domaine professionnel donne accès aux écoles supérieures (ES) de la santé et à la maturité spécialisée Santé



FILIÈRES ES:
ambulancier·ère, hygiéniste dentaire, infirmier·ère, orthoptiste, podologue, technicien·ne en analyses biomédicales, technicien·ne en salle d'opération.

TRAVAIL SOCIAL ► l'accent est mis sur les sciences humaines, la créativité et l'expression. Ce domaine professionnel donne accès à certaines filières du domaine social des écoles supérieures (ES) et à la maturité spécialisée Travail social



FILIÈRES ES:
éducateur·trice de l'enfance, éducateur·trice social·e, maître·sse socioprofessionnel·le.

PÉDAGOGIE ► l'accent est mis sur les disciplines fondamentales, la psychologie et la pédagogie. Ce domaine professionnel donne accès à la maturité spécialisée Pédagogie et prépare à l'entrée dans une haute école pédagogique (HEP) dans la filière enseignement primaire

ARTS ET DESIGN ► l'accent est mis sur les branches artistiques (ateliers, histoire de l'art). Ce domaine professionnel donne accès à la maturité spécialisée Arts et design

MUSIQUE ► l'accent est mis sur les branches musicales (pratique et théorie musicale). Ce domaine professionnel donne accès à la maturité spécialisée Musique

École de culture générale :



Lycée Jean-Piaget

Neuchâtel

www.lyceejeanpiaget.ch

- Domaines professionnels : Santé, Travail social et Pédagogie
- Domaines professionnels : Arts et design et Musique (cours spécifiques un jour par semaine à Delémont dès la 1^{re} année)

2.2 MATURITÉ SPÉCIALISÉE (MS)

La maturité spécialisée (MS) permet aux titulaires d'un certificat d'école de culture générale d'accéder aux différentes filières des hautes écoles spécialisées (HES) des domaines de la santé, du social, des arts visuels et du design, de la musique et des arts de la scène et du sport. Elle permet également l'entrée à la haute école pédagogique (HEP) ► [chapitre 4.1 et 4.2](#)

Seuls les domaines professionnels Santé, Travail social et Pédagogie sont dispensés dans le canton de Neuchâtel. Pour les autres domaines, des offres existent dans les autres cantons romands.

► www.orientation.ch/formations

La formation dure un an et est composée de cours théoriques et/ou de stages pratiques.



**Filières HES accessibles
avec une maturité spécialisée:**

Design et arts visuels

Musique et arts de la scène

Santé

Travail social



**HEP accessible avec une
maturité spécialisée pédagogique**

Plus d'informations



2.3 MATURITÉ GYMNASIALE (MG)

Le certificat de maturité gymnasiale (MG) s'obtient dans un lycée après 3 ans de formation. Cette filière permet de poursuivre des études dans les hautes écoles universitaires (universités, écoles polytechniques fédérales) et les hautes écoles pédagogiques ou d'être admis·e dans une haute école spécialisée (HES) après avoir effectué un stage d'au moins une année ou une année préparatoire en école ► [chapitre 4](#)

La maturité gymnasiale est composée de 11 disciplines fondamentales (DF), d'une option spécifique (OS) à choix et, dès la 2^e année, d'une option complémentaire (OC) à choix. Une introduction à l'économie et au droit, des cours d'informatique et la rédaction d'un travail de maturité complètent le cursus.

Composition de la maturité gymnasiale

11 disciplines fondamentales
Introduction à l'économie et au droit
Informatique
Travail de maturité

1 option spécifique (OS) à choix dès la 1^{re} année

- Arts visuels
- Biologie et chimie
- Économie et droit
- Langues modernes : italien ou espagnol
- Latin
- Musique
- Physique et applications des mathématiques
- Philosophie

1 option complémentaire (OC) à choix dès la 2^e année

- Applications des mathématiques
- Biologie
- Chimie
- Économie et droit
- Géographie
- Histoire
- Informatique
- Philosophie
- Physique
- Psychologie/pédagogie
- Sport

MATURITÉ GYMNASIALE BILINGUE

En fonction du lycée et de l'option spécifique choisie, il est possible d'obtenir une maturité gymnasiale bilingue français-allemand ou français-anglais. La maturité bilingue s'adresse à des élèves très motivé-e-s ayant de bonnes connaissances préalables de la langue choisie. Cette offre ne s'adresse pas aux anglophones ou aux germanophones.

La formation comprend plusieurs branches enseignées en allemand ou en anglais. Le travail de maturité doit, en principe, être rédigé et soutenu dans la langue choisie.

Lycées du canton de Neuchâtel :



Lycée
Blaise-Cendrars
La Chaux-de-Fonds
www.lclbc.ch

► Maturité FRA/ANG
ou FRA/ALL



Lycée
Denis-de-Rougemont
Neuchâtel
www.lddr.ch

► Maturité FRA/ANG



Lycée
Jean-Piaget
Neuchâtel
www.lyceejeanpiaget.ch

► Maturité FRA/ALL

Pour les titulaires d'une maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée

Passerelle vers les hautes écoles universitaires

Une passerelle existe pour les titulaires d'une maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée souhaitant entrer dans les universités, les EPF et les hautes écoles pédagogiques.



Lycée
Jean-Piaget
Neuchâtel
www.lyceejeanpiaget.ch/passerelle

Plus d'informations



3. FORMATIONS PROFESSIONNELLES SUPÉRIEURES

3.1 BREVETS ET DIPLÔMES FÉDÉRAUX (BF/DF)

Après quelques années d'expérience professionnelle, les titulaires d'un CFC peuvent passer des examens professionnels ou professionnels supérieurs leur permettant d'accéder à des fonctions de cadre dans une entreprise ou d'exercer une activité indépendante.

Les **examens professionnels** visent à acquérir des compétences pointues et connaissances supplémentaires dans un domaine professionnel. Les candidats·e·s doivent avoir plusieurs années d'expérience pour pouvoir s'y inscrire. Le titre délivré est un **brevet fédéral**.

Les **examens professionnels supérieurs** permettent d'acquérir la qualification d'expert·e dans un domaine d'activité. Le titre délivré est un **diplôme fédéral**.

Des cours préparatoires sont organisés par les écoles ou les associations professionnelles. Ils sont suivis parallèlement à l'activité professionnelle.



Liste des professions:

www.orientation.ch/professions

Plus de détails:

www.orientation.ch/bf-df

3.2 **DIPLÔMES DES ÉCOLES SUPÉRIEURES (ES)**

Les écoles supérieures (ES) sont principalement accessibles aux titulaires de CFC. Elles le sont également, à certaines conditions, pour certaines filières de certificat d'école de culture générale et de maturité gymnasiale.

Les ES permettent d'acquérir des compétences techniques et de gestion dans de nombreux domaines.

Les formations ES, à plein temps ou en emploi, durent de 2 ans à 3 ans. Dans certains domaines, la partie pratique est organisée sous forme de stage.

Domaines ES

- ▶ Agriculture et économie forestière
- ▶ Arts visuels, arts appliqués et design
- ▶ Économie
- ▶ Hôtellerie, restauration et tourisme
- ▶ Santé
- ▶ Social et formation des adultes
- ▶ Technique
- ▶ Trafic et transports

Informations sur les filières dispensées dans le canton de Neuchâtel:

www.cpne.ch

www.orientation.ch/ecoles-superieures

4. HAUTES ÉCOLES



4.1 HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES (HES)

Les hautes écoles spécialisées (HES) de Suisse romande sont regroupées en réseau et forment la haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). La Haute École ARC, fondée par les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, est l'une des HES de la HES-SO.

Les HES dispensent un enseignement de niveau tertiaire, axé sur la pratique, la recherche et le développement appliqués, dans des domaines tels que l'ingénierie et l'architecture, la gestion, le design et les arts visuels, la santé, le travail social, la musique et les arts de la scène.

L'entrée en HES peut être soumise à des concours d'entrée ou à des examens d'admission, selon le domaine d'étude choisi.

► www.orientation.ch/formations

Les titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée ont un accès direct au domaine HES correspondant à leur CFC ou à leurs études.

Les titulaires d'une maturité gymnasiale, d'une maturité professionnelle ou spécialisée d'un autre domaine que celui de leur CFC ou études sont admis-e-s sous réserve d'une expérience du monde du travail d'au moins un an ou d'une année préparatoire en école.

Les filières bachelor intégrant la pratique (PiBS) du domaine informatique offrent aux titulaires d'une maturité gymnasiale un accès direct, sans expérience préalable, à un cursus HES de 4 ans axé sur la pratique en entreprise.

Filières de la HES-SO

- ▶ Design et arts visuels
- ▶ Économie et services
- ▶ Ingénierie et architecture
- ▶ Musique et arts de la scène
- ▶ Santé
- ▶ Travail social

▶ www.hes-so.ch

Filières de la HE-Arc

- ▶ Conservation-restauration
- ▶ Gestion
- ▶ Ingénierie
- ▶ Santé

▶ www.he-arc.ch

Filière de la HEFSM (Macolin)

- ▶ Sport

▶ www.ehsm.admin.ch

Plus d'informations



4.2 HAUTE ÉCOLE PÉDAGOGIQUE (HEP)

Les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel proposent conjointement les formations permettant d'enseigner aux cycles 1 et 2 (années 1 à 8), au cycle 3 (années 9 à 11) et au secondaire 2.

La HEP-BEJUNE prépare aux titres suivants :

- ▶ **Diplôme d'enseignement**
au degré primaire
- ▶ **Diplôme d'enseignement**
au degré primaire avec
mention bilingue FRA-ALL
- ▶ **Diplôme d'enseignement**
pour le degré secondaire 1
- ▶ **Diplôme d'enseignement**
pour le secondaire 1 et
les écoles de maturité
- ▶ **Diplôme d'enseignement**
pour les écoles de maturité
- ▶ **Diplôme en enseignement
spécialisé**

Les conditions d'admission varient d'un titre à l'autre. Les formations sont accessibles après un titre du secondaire 2 ou du tertiaire.

- ▶ www.hep-bejune.ch

Voir également le
**Guide des formations
à l'enseignement,**
édité par la HEP-Bejune.



4.3 UNIVERSITÉS ET ÉCOLES POLYTECHNIQUES FÉDÉRALES (EPF)

Les universités et les écoles polytechniques fédérales proposent des formations supérieures dans des domaines aussi divers que le droit, les sciences économiques, politiques et sociales, la médecine, la pharmacie, l'ingénierie, les sciences, les lettres, les sciences humaines ou encore la théologie.

La principale voie d'accès à ces études est le certificat de maturité gymnasiale*.

La formation universitaire de base comprend deux cursus d'études :

- ▶ **Bachelor** (baccalauréat universitaire)
3 ans
- ▶ **Master** (maîtrise universitaire)
1 an et demi à 2 ans

Les universités et les EPF dispensent également des formations postgrades et continues.

* Les titulaires d'une maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée peuvent accéder aux universités et aux EPF par une passerelle (voir p.31)
Pour les autres titres, se renseigner auprès des institutions :

- ▶ www.unine.ch/admission
- ▶ www.swissuniversities.ch

Facultés de l'Université de Neuchâtel

- ▶ Droit
- ▶ Lettres et sciences humaines
- ▶ Sciences
- ▶ Sciences économiques

L'Université de Neuchâtel, avec ses quatre facultés, propose des cursus complets dans la plupart des domaines universitaires.

www.unine.ch



5. SE FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE

5.1 FORMATION CONTINUE POUR ADULTES

Les exigences du marché du travail deviennent de plus en plus pointues, les métiers changent, les technologies évoluent très vite... Dans ce contexte, l'apprentissage tout au long de la vie s'avère indispensable: l'acquisition de nouvelles qualifications, leur mise à jour et leur développement permettent d'anticiper le changement et de s'adapter à de nouvelles conditions.

La formation continue permet le lien avec les formations initiales et est garant de la capacité d'adaptation aux très fréquentes évolutions auxquelles la formation doit faire face et aux besoins spécifiques des entreprises.

La formation continue regroupe une vaste offre de formation générale ou à des fins professionnelles, prenant la forme d'enseignements tels que : séminaires, cours préparatoires à des examens professionnels ou professionnels supérieurs, formations postgrades, etc.

Ces formations permettent d'approfondir des connaissances générales ou d'un domaine spécifique et peuvent ainsi améliorer les perspectives professionnelles.

Tout projet de formation continue nécessite des compétences de base (français oral-écrit, mathématiques élémentaires et outils numériques). Le dispositif de l'État de Neuchâtel permet aux habitant·e·s du canton, qui le souhaitent, de renforcer leurs compétences de base. Ce dispositif s'adresse aux personnes majeures en emploi et s'articule autour de 2 axes : l'évaluation des compétences de base et une offre de formation en fonction des besoins.

► www.ne.ch/competencesdebase



Une large palette de possibilités permet de poursuivre sa formation tout au long de sa carrière professionnelle. Plus de 460 formations continues sont notamment proposées dans le canton de Neuchâtel.
www.orientation.ch/formationcontinue

5.2 CERTIFICATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

Un·e adulte peut obtenir un titre de formation professionnelle initiale, après plusieurs années d'expérience dans un métier visé, si les exigences d'admission sont remplies.

L'article 32 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFFPr) permet aux adultes d'obtenir un CFC ou une AFP sans contrat d'apprentissage de deux manières :

- ▶ se présenter librement aux examens de fin d'apprentissage, après avoir généralement suivi des cours de préparation
- ▶ faire valoir ses acquis d'expérience par le biais d'un dossier de validation (VAE)

▲
42

Dans le canton de Neuchâtel, les personnes intéressées par cette démarche doivent, en premier lieu, s'adresser à l'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

Un entretien avec un·e conseiller·ère en orientation spécialisé·e en Certification professionnelle pour adultes peut être pris directement en ligne.

- ▶ www.ne.ch/cpa



**INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES**

SOUTIEN FINANCIER

Le canton peut accorder une bourse pour une première formation :

- ▶ Études à plein temps
- ▶ Apprentissage
- ▶ Formation en cours d'emploi

Selon le Code civil (art. 276 et 277), les père et mère doivent subvenir à l'entretien de leur enfant au-delà de sa majorité, jusqu'à la fin de sa formation professionnelle, pour autant que celle-ci soit achevée dans les délais normaux.

Le soutien de l'État est destiné à compléter l'aide de la famille, au besoin à y suppléer. Il est donc destiné prioritairement aux personnes en formation dont les parents ne peuvent assumer financièrement leur formation.

Les demandes de bourse doivent être déposées auprès des guichets sociaux régionaux (GSR).

- ▶ www.ne.ch/saso/grs
- ▶ www.ne.ch/bourses

Les personnes en emploi et domiciliées dans le canton de Neuchâtel qui visent l'obtention d'un titre de formation professionnelle initiale (CFC ou AFP) à l'âge adulte peuvent bénéficier d'un soutien financier cantonal pour :

- ▶ les formations continues qui mènent à l'obtention d'un CFC ou d'une AFP selon l'article 32 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr)
- ▶ les formations modulaires en horlogerie et en mécanique qui mènent à l'obtention d'un CFC ou d'une AFP (avec contrat de formation)

- ▶ les formations en acquisition et maintien des compétences de base (français oral-écrit, mathématiques élémentaires et outils numériques)
- ▶ www.ne.ch/cpa

Le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) peut accorder des participations financières aux personnes salariées dans le canton :

- ▶ ayant obtenu un certificat intermédiaire sur la voie d'un examen professionnel fédéral
- ▶ répétant les examens en vue de l'obtention d'un CFC ou d'une AFP (candidat-e-s libres)
- ▶ visant l'obtention d'un CFC ou d'une AFP selon l'article 32 OFPr
- ▶ ayant suivi une formation modulaire en horlogerie ou en mécanique menant à un CFC ou à une AFP

Pour les deux dernières prestations, le fonds peut participer aux éventuels frais non pris en charge par le financement cantonal.

Les subventionnements du FFPP interviennent en fin de formation.

- ▶ www.ffpp.ch

Un soutien financier renforcé est mis en place par la Confédération. Il prévoit une prise en charge des cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux ou aux examens professionnels supérieurs fédéraux aux conditions définies dans l'OFPr.

- ▶ www.sbfi.admin.ch/participants

FORMATIONS HORS CANTON EN ÉCOLE À PLEIN TEMPS

Après l'école obligatoire, un·e étudiant·e ou un·e apprenti·e peut être amené·e à poursuivre ou à effectuer sa formation hors de son canton de domicile.

La poursuite d'une formation en école à plein temps à l'extérieur du canton de Neuchâtel reste une exception soumise à certaines conditions et doit faire l'objet d'une autorisation.

Le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) est l'organe compétent pour délivrer les autorisations de formation hors canton. L'obtention d'une telle autorisation entraîne la prise en charge de la contribution intercantonale par le canton de Neuchâtel, conformément aux conventions intercantionales applicables.

Cette autorisation ne couvre pas la prise en charge d'autres frais liés à la formation dont notamment les finances d'écolage, les taxes d'écolage ou des taxes scolaires. Ces frais sont à la charge de la personne en formation ou de ses représentants légaux.

Cette autorisation n'équivaut pas à une demande d'admission dans une école pour la filière envisagée. La personne en formation ou ses représentants légaux doivent donc procéder à l'inscription directement auprès de l'école concernée.

Conditions

L'obtention d'une autorisation est soumise à diverses conditions selon la filière de formation envisagée. Les conditions les plus générales sont notamment :

- ▶ les conditions d'accès à la filière envisagée doivent être remplies
- ▶ la formation envisagée n'est pas proposée dans le canton de Neuchâtel, ni sous forme duale, ni en école à plein temps
- ▶ la formation envisagée est proposée dans le canton de Neuchâtel mais la demande est motivée par un motif particulier : filière Sports-Arts-Etudes, filière bilingue reconnue, autres

Certaines formations en filière en école à plein temps ne font pas l'objet d'une autorisation de former hors canton. Pour tout renseignement à ce sujet, vous pouvez vous adresser au SFPO.

Procédure

Le dépôt d'une demande s'effectue uniquement par le biais du Guichet Unique

- ▶ www.ne.ch/GuichetUnique et selon une procédure à suivre sur
- ▶ www.ne.ch/formations-hors-canton

COORDONNÉES

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE, SUPÉRIEURE ET CONTINUE

CPNE – Centre de formation professionnelle neuchâtelois



pôle de compétences
Arts Appliqués (CPNE-AA)
Site Paix

pôle de compétences
Artisanat et Services (CPNE-AS)
Site Maladière

pôle de compétences
Bâtiment et Construction (CPNE-BC)
Sites Longues-Raies et Maladière

pôle de compétences
Commerce et Gestion (CPNE-CG)
Sites Évole, Maladière et Progrès

pôle de formation Préapprentissage
et Transition (CPNE-PT)
Sites Maladière et Progrès

Service des formations postobligatoires et de l'orientation – SFPO
Espacité 1
2301 La Chaux-de-Fonds
T +41 32 889 69 40
sfpo@ne.ch
▶ www.ne.ch/sfpo

Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle – OCOSP
Place des Halles 8
Case Postale 1
2002 Neuchâtel 2

Rue du Cygne 8
2300 La Chaux-de-Fonds
T +41 32 889 69 63
OCOSP@ne.ch

pôle de compétences
Santé et Social (CPNE-2S)
Sites Prévoyance et Progrès

pôle de compétences
Technologies et Industrie (CPNE-TI)
Sites Jardinière, Klaus et Maladière

pôle de compétences
Terre et Nature (CPNE-TN)
Site Aurore

▶ www.cpne.ch

FORMATION GÉNÉRALE

Lycée Blaise-Cendrars

La Chaux-de-Fonds
▶ www.lclbc.ch

Lycée Denis-de-Rougemont

Neuchâtel
▶ www.lddr.ch

Lycée Jean-Piaget

Neuchâtel
▶ www.lyceejeanpiaget.ch

Renseignements sur les formations, les professions et les perfectionnements:
Hotline T +41 32 889 20 20
OCOSP.information@ne.ch
▶ www.ne.ch/ocosp
▶ www.facebook.com/ocosp.ne
▶ [instagram : @ocosp_ne](https://www.instagram.com/ocosp_ne)

Office des apprentissages – OFAP

Espacité 1
2301 La Chaux-de-Fonds
T +41 32 889 69 40
▶ www.ne.ch/apprentissage

Pour les personnes de langue étrangère :

Service de la cohésion multiculturelle

Place de la Gare 6
2300 La Chaux-de-Fonds
T +41 32 889 74 42
▶ www.ne.ch/cosm

HAUTES ÉCOLES

Université de Neuchâtel

Neuchâtel
▶ www.unine.ch

Haute École Arc (HE-Arc)

Delémont et Neuchâtel
▶ www.he-arc.ch

Haute école pédagogique

La Chaux-de-Fonds,
Biemme et Delémont
▶ www.hep-bejune.ch

Office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études – OCAB

T +41 32 889 66 30
ocab@ne.ch
▶ www.ne.ch/bourses
Effectuer la demande aux :
Guichets sociaux régionaux – GSR
▶ www.ne.ch/saso/gsr

Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels – FFPP

Longues Raies 11
2013 Colombier
T +41 32 886 42 98
▶ www.ffpp.ch

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation – SEFRI

(Ordonnances, plans de formation, règlements d'examens)
▶ www.becc.admin.ch/becc/public/bvz



Éditeur responsable :

Département de la formation, des finances et de la digitalisation
Service des formations postobligatoires et de l'orientation
Espace 1 – CH-2301 La Chaux-de-Fonds